

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
D'ANIMATIONS MUSICALES ET ARTISTIQUES DANS LE
CADRE DU CARNAVAL DU 23 JUIN 2024 –PS24020**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations
à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article
R2123-1-1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été
réalisée sous forme d'une procédure adaptée pour le marché objet
de la présente décision et que celle-ci a été publiée au Bulletin
Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur le site de la Ville et
sur la plateforme de dématérialisation achat public,

Vu les propositions techniques et financières reçues des sociétés
PATRICK MILLEQUANT ORGANISATION, SASU FRIENDS CIE,
et le résultat des négociations menées

Décision n° 2024 – 146

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature du contrat portant sur les animations musicales et artistiques dans le cadre du carnaval qui se tiendra sur le territoire de la Ville de Lens le 23 juin 2024, avec le prestataire suivant :

SASU FRIENDS CIE, dont le siège social se situe : 10 rue Henry d'Oultreman - 59 990 ROMBIES ET MARCHIPONT

ARTICLE 2 : La forme retenue pour l'exécution du contrat est ordinaire. Le montant global forfaitaire des prestations s'élève à 66 350 € HT.

ARTICLE 3 : Le contrat est passé pour une durée allant de la notification au 23 juin 2024, à l'issue des animations.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 23 MAI 2024

Pour Le Maire
L'adjoint



[Handwritten signature in blue ink]